

Marseille, le 27 janvier 2025

**Extrait compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°91
qui s'est tenue le vendredi 17 janvier 2025 à 14h00**

Réunion présidée par Cyril TERRIOUX, directeur du département.

Étaient présents : Cécile CAPPONI – PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Djamel HABET – PR, Jean-Luc MARI – PR, Marc ALLAIN – MCF, Séverine FRATANI – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Nicolas PRCOVIC, Marius ROLLAND - CD-CME, Gisèle FIOL – IATSS, Louis BREUER – usager, Andreï UNCHESSEL - usager.

Étaient excusés : Frédéric BÉCHET – PR, Nadia CREIGNOU – PR (procuration JL Mari), Alexis NASR– PR (procuration B. Monmege), Rachid OUTBIB – PR, Leonor BECERRA-BONACHE – MCF, Line JAKUBIEC-JAMET – MCF (procuration I. Demongodin), Raquel URENA-PEREZ – MCF Maxime BERGER – usager (procuration L. Breuer), Nathan TAOUREL – usager (procuration A. Unchesel), Laurence MOURET – PR - Doyenne de l'UFR Sciences- invitée permanente, Sylvain SENE – Directeur du LIS, invité permanent, Emmanuel GODARD – Directeur institut Archimède, invité permanent.

Invités :

Secrétaire de séance : Gisèle Fiol

Ordre du Jour :

- 1/ Informations du directeur,
- 2/ Validation PV n°90,
- 3/ Exécution budgétaire 2024,
- 4/ Discussions sur le parcours MDI de la Licence Informatique,
- 5/ Discussions sur les modifications de l'offre de formation,
- 6/ Questions diverses.

1/ Informations du directeur

- **Nouvelle responsable du développement de la formation professionnelle :**

Martine Salotti a été recrutée à l'UFR en qualité de responsable du développement de la formation professionnelle.

- **Chaire de Professeur Junior (LIS/DII)**

Federico Olimpieri prendra ses fonctions à compter du 30 janvier 2025.

- **Rattachement des personnels des structures de recherche**

Il est demandé à chaque département de recenser les personnels des structures de recherche (chercheurs, ITAR ou personnel IATSS en activité) souhaitant être rattachés aux départements. Ce rattachement permettrait :

- ✓ D'être informé des activités du département
- ✓ De participer aux assemblées générales
- ✓ D'être électeur au conseil

Les demandes de rattachement sont à formuler tous les ans et doivent être validées en conseil de département. La liste des personnes rattachées doit être transmise au service RH de la composante au plus tard 2 mois avant toute élection de personnels.

- **AAP Passerelles**

Dans le cadre de l'AAP « Passerelles » lancé par la fondation A*midex, trois projets déposés ou soutenus par la composante ont été retenus dont un avec des réserves. Parmi ces trois projets, celui de double diplomation Ingénieur Polytech et Master en sciences pourrait intéresser les masters du département dans la mesure où, sous certaines conditions, nos étudiants de master pourraient obtenir le titre d'ingénieurs en plus de celui de master. Le cadre précis est à définir. Il est souhaitable d'identifier rapidement les masters intéressés.

- **Photocopies**

Il est demandé de réduire les coûts de reprographie. Pour ce faire, il est suggéré qu'avant chaque début de semestre, les enseignants recensent les besoins auprès des étudiants avant de faire les tirages (certains préférant avoir les documents au format PDF plutôt qu'en format papier). Cette démarche vise à limiter les impressions aux besoins des étudiants, en évitant des impressions inutiles et coûteuses.

- **Évaluations des enseignements**

La campagne d'évaluation des enseignements a débuté le 15 janvier. Les enquêtes seront closes le 17 février 2025. Les responsables d'année/d'enseignement sont invités à inciter les étudiants à répondre à cette enquête et à leur rappeler l'importance de ce retour.

- **Jury des semestres impairs**

Il est rappelé que le jury est un lieu de réflexion et d'échanges pédagogiques. Il a vocation à s'assurer de la bonne application des M3C. Avec la nouvelle offre de formation et la structuration des maquettes en blocs de connaissances et de compétences (BCC), les jurys des semestres impairs arrêteront les notes en vue de la délivrance d'un relevé de notes, mais, n'auront plus à discuter sur la validation du semestre.

- **Référentiel pour l'encadrement des stages**

Un nouveau référentiel est en cours d'établissement avec un vote probablement lors du conseil d'UFR de février. Il sera appliqué sur les services 25/26 pour les EQS stages 24/25 déclarées en N+1.

- **Campagne emploi 2025**

- ✓ Poste de Technicien :

À ce jour, le poste est toujours non pourvu malgré une offre proposée en mobilité interne, puis, en offre externe.

- ✓ MCF et PRAG :

Les comités de sélection sont en cours de validation.

- **Campagne ATER 2025-2026**

Le DII disposera pour la rentrée 25-26 de :

- ✓ 1 poste à 50%
- ✓ 9 postes à 100% répartis
 - 5 postes sur des supports associés à des E-C 27 du LIS,
 - 1 poste sur un support associé à un E-C 61 de l'Institut Fresnel,
 - 1 poste susceptible d'être vacant (associé à un EC 27 du LIS),
 - 2 postes pérennes non fléchés.

Les fiches de postes sont à remonter à l'UFR pour le 12 février 2025.

2/ Validation PV n°90

Le PV n°90 est validé après corrections avec

18 votants dont 5 procurations

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1
- POUR : 17

3/ Exécution budgétaire 2024

L'exécution budgétaire 2024 est présentée. Voir annexe.

La contribution financière (montant de 5 999€ dans les dépenses) correspond à une retenue du budget initial par l'UFR Sciences. L'exécution budgétaire est en excès de 7 719,05€, somme qui a donc été remise également dans le budget de l'UFR Sciences en fin d'année. Pour les années à venir, on évoque la possibilité que les collègues proposent dès maintenant des idées de dépenses utiles pour le fonctionnement du département, afin que des projets puissent être développés avec ces sommes excédentaires en fin d'année, si cela se reproduit.

Les crédits 2025 sont ouverts. L'UFR demande une attention particulière pour toutes les dépenses de consommables.

4/ Discussions sur le parcours MDI de la Licence Informatique

Les responsables du parcours "Métiers du Développement Informatique" de la licence Informatique présentent leurs questionnements sur l'état actuel du parcours. Après un rapide rappel sur l'histoire de ce parcours (issu d'une licence professionnelle et mis en place via un financement DreAMU), le problème soulevé par les responsables concerne les faiblesses actuelles du parcours.

1. Les étudiants sont pour le moment recrutés en L3. L'objectif initial du parcours est de recruter majoritairement des étudiants provenant de la L2 Informatique pour leur proposer une formation courte. Toutefois, malgré des tentatives de recrutements avec entretiens en milieu de L2, peu d'étudiants de L2 Informatique candidatent au parcours. Pour le moment, celui-ci recrute essentiellement des BTS SIO dont le public change petit à petit avec les réformes.
2. L'équipe pédagogique est principalement constituée de 2 E-C et un PAST, ce qui est faible pour maintenir la dynamique. De plus, le départ à la retraite de plusieurs professionnels pose la question de leur remplacement pour assurer certains enseignements. L'ouverture à l'apprentissage, évoquée pour essayer d'attirer plus d'étudiants, demanderait aussi plus de moyen humain afin répartir raisonnablement les tâches.

Devant ces problèmes, les responsables du parcours envisagent de mettre en sommeil le parcours le temps de trouver des solutions pour régler les deux points. Il est souligné qu'une fermeture temporaire du parcours pousserait les enseignants actuels à trouver un service ailleurs et que cela pourrait donc rendre difficile la réouverture du parcours d'ici un à deux ans. Il est rappelé que le passage en bloc de compétences pourrait changer la réussite étudiante et conduire des étudiants à candidater au parcours. Il est cependant trop tôt pour avoir une idée précise du nombre d'étudiants concernés. Un autre point est l'ouverture du parcours dès la L2 avec une forte différenciation dès le S4, ceci demande des enseignants motivés pour prendre en charge les enseignements.

5/ Discussions sur les modifications de l'offre de formation

Il est demandé de respecter le cadrage de l'AMU.

Les modifications doivent être faites à coût constant par diplôme.

Peuvent être prises en considération :

- Les erreurs manifestes ayant un impact sur la réussite étudiante
- Les demandes d'ouverture à l'alternance
- Les transformations ou créations induites par une disposition réglementaire
- Les modifications de maquettes ou créations de parcours dans le cadre des projets structurants impactant l'offre de formation TIGER, TFR
- DREAM U, CISAM +, BOOSTER, AMPIRIC et des projets « soutien » pour l'offre de formation (CIVIS)

- Les créations de parcours ou modifications de maquettes dans le cadre de développement de la politique de coopération internationale

Les demandes de MOF doivent être transmises au département pour une validation en conseil de département avant validation à l'UFR.

Le calendrier :

- ✓ 7 février 2025 : Validation au niveau département
- ✓ 28 février 2025 : Validation au niveau UFR
- ✓ mai 2025 : Validation au niveau CFVU

L3 SPI Parcours EEA

- Remplacer l'UE PPPE 3 par une UE PPPE 3 / Alternance
- Passer l'UE au S6
- Passer l'UE Transition énergétique et développement soutenable au S5

Bilan : aucune modification du coût

Retour : Programmation de l'UE PPPE 3 / Alternance en début de S6

Lors du précédent conseil, la demande ci-dessus de modification de la L3 SPI parcours EEA a été présentée et discutée. Le passage de l'UE PPPE 3 au semestre 6 avait posé question dans la mesure où cette UE doit permettre d'accompagner les étudiants pour leurs candidatures sur l'application Mon Master. Cyril Terrioux précise qu'il a remonté cette remarque aux responsables, et, qu'en retour, ceux-ci ont précisé que cette UE aurait lieu en tout début de semestre.

Master Informatique

Plusieurs modifications sont envisagées au niveau du master Informatique :

Changements de répartition CM/TD/TP (coût total = + 5,5h eq TD)

- Architecture JEE (pédagogie) : 9h/9h/9h → 6h/11h/10h => Coût -1,5h eq TD
- Réseaux (prioritaire suite erreur) : 9h/9h/9h → 9h/6h/12h => Coût = +3h eq TD
- Génie logiciel avancé (pédagogie) : 9h/9h/9h → 6h/0h/15h => Coût = -7.5h eq TD
- Gestion de projets informatiques (pédagogie) : 6h/6h/6h → 3h/0h/12h => Coût = +1.5h eq TD
- SRD : Ajouter 10hTD pour la gestion chronophage Coût = +10h eq TD

Changements sur ECUE en options

- M1 : offrir en options toutes les ECUE des autres parcours
- M2 IAAA : ajout d'une ECUE du Master DS comme option du S3
- M1 IAAA : ajout d'une ECUE du Master Sciences Cognitives comme option du S2

Bilan : 0h eq TD

Changement d'intitulé (M2 IAAA)

- Signal Apprentissage Multimedia => Signal, Optimisation, Apprentissage, Physique

Changements de structure M3C (M1)

- Passer SRD à 3 ECTS (au lieu de 4)

- Passer Complexité à 4 ECTS (au lieu de 3) => 9h/9h/9h → 11h/13h/9h
Coût = +15h eq TD

Changement BCC M2 IAAA

IAAA	Calculé S3	Calculé S4	Mathématiques pour l'intelligence artificielle							Communication scientifique	
			Modèles de langage	Apprentissage automatique 1	Deep learning	Méthodologie	Modélisation et résolution pour l'optimisation	Option		Stage	
Maîtriser et mettre en oeuvre les fondements de l'app. auto.	15	0	2	3	3	3	1	3	0	-	-
Maîtriser les aspects avancés de l'apprentissage automatique	15	0	0	0	0	0	0	0	15	-	-
Expérimenter la recherche et développement	0	30	0	0	0	0	0	0	0	12	18
	30	30									

IAAA	Calculé S3	Calculé S4	Mathématiques pour l'intelligence artificielle							Communication scientifique	
			Modèles de langage	Apprentissage automatique 1	Deep learning	Méthodologie	Modélisation et résolution pour l'optimisation	Option		Stage	
Maîtriser et mettre en oeuvre les fondements de l'app. auto.	11	0	2	2	2	0	3	0	-	-	
Maîtriser les aspects avancés de l'apprentissage automatique	10	0	0	0	0	0	0	10	-	-	
Maîtriser les protocoles expérimentaux en apprentissage	9	0	0	1	1	1	1	5	-	-	
Expérimenter la recherche et développement	0	30	0	0	0	0	0	0	12	18	
	30	30									

Coût = 0h eq TD

Changement M3C M2 IMD

- Corriger une erreur de pondération (passage de 8 à 4)

Coût = 0h eq TD

Cécile Capponi explique chacune des demandes de modifications. Le conseil partage l'intérêt pédagogique de ces demandes. Toutefois, il est souligné que certaines n'entrent pas dans le cadrage.

6/ Questions diverses

Cyril Terrioux rappelle les dates des prochains conseils de département :

- ✓ Vendredi 7 février 2025 : *Vote des modifications de l'offre de formation*
- ✓ Vendredi 14 mars 2025
- ✓ Vendredi 18 avril 2025
- ✓ Vendredi 16 mai 2025
- ✓ Vendredi 13 juin 2025
- ✓ Vendredi 11 juillet 2025

Benjamin Monmege rappelle la décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2024 d'Aix-Marseille Université de revenir sur sa décision initiale d'exonérer les étudiants étrangers des frais d'inscription. Il propose que le conseil vote une motion (voir en annexe) invitant l'université à revenir sur sa décision. Ce vote n'étant pas prévu initialement à l'ordre du jour, il est proposé de procéder à un vote électronique.

La séance est levée à 17h30

Bilan 2024 arrêté au 31/12/2024**RECETTES**Dotation Globale 2023 FCT + INV : **109 829,33 €**

UFR	
Fonctionnement	36 699,87 €
Investissement	8 000,00 €

UFR 2024 **44 699,87 €**

FOR CO	
Fonctionnement	21 830,00 €
Investissement	43 299,46 €
Masse Salariale -gérée séparément	10 000,00 €

For Co 2024 **65 129,46 €***dont 36 000 € reversement TA / 5 099,00€ UFR***DEPENSES**Dépense Globale 2024 FCT + INV : **102 110,28 €**

Fonctionnement	36 619,31 €
Investissement	7 897,55 €

44 516,86 €

Fonctionnement	14 294,95 €
Investissement	43 298,47 €

57 593,42 €**DETAILS DEPENSES 2024**

désignation	montant
Administration DII	9 396,20 €
Etoile	14 000,00 €
Luminy	4 114,54 €
St Charles	0,00 €
REPRO : copies, ramettes, location	9 108,57 €
Total dépense FONCTIONNEMENT	36 619,31 €
Administration DII	0,00 €
Etoile	7 897,55 €
Luminy	0,00 €
St Charles	0,00 €
Total dépense INVESTISSEMENT	7 897,55 €
Total dépenses FCT + INV	44 516,86 €
<i>solde remonté à l'UFR</i>	<i>183,01 €</i>

désignation	montant
Administration DII	1 324,55 €
Etoile	12 056,65 €
Luminy	869,25 €
St Charles	0,00 €
REPRO : copies, ramettes, location	44,50 €
Total dépense FONCTIONNEMENT	14 294,95 €
Administration DII	0,00 €
Etoile	43 298,47 €
Luminy	0,00 €
St Charles	0,00 €
Total dépense INVESTISSEMENT	43 298,47 €
Total dépenses FCT + INV	57 593,42 €
<i>solde remonté à l'UFR</i>	<i>7 536,04 €</i>

DEPENSES DII - 2024

BILAN		REPRO COPIES+ RAMETTES PAPIER+ LOCATION MACHINE	IMPRIMANT E+TONER	ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS (transport, hebergement, remb frais)	MOBILIER+ PETITES FOURNITURES	TRAVAUX	FOURNITURE BUREAU+ BUREAU+ CAFE	COMPOSANT INFORMATIQUE + LOGICIEL	MOBILIER PEDA	MATERIEL PEDA	MATERIEL VIDEO PROJECTEUR+ INSTALLATION	ORDI ENSEIGNANTS + ADM+SERVEUR	ORDINATEURS SALLES DE COURS	CONTRIBUTION FINANCIERE	LIVRES	VIR DOSI DATA CENTER+ LOGICIEL	TOTAL
	TOTAL GENE	9 153,07 €	2 458,79 €	500,00 €	3 184,51 €	2 068,35 €	4 341,72 €	15 763,37 €	764,10 €	565,65 €	1 659,42 €	41 389,18 €	0,00 €	2 431,80 €	10 395,60 €	5 999,00 €	335,72 €	1 100,00 €	102 110,28 €
UFR		REPRO COPIES+ RAMETTES PAPIER+ LOCATION MACHINE	TONER	ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS (transport, hebergement, remb frais)	MOBILIER+ PETITES FOURNITURES	TRAVAUX	FOURNITURE BUREAU+ CAFE	COMPOSANT INFORMATIQUE + LOGICIEL	MOBILIER PEDA	MATERIEL PEDA	MATERIEL VIDEO PROJECTEUR+ INSTALLATION	ORDI ENSEIGNANTS + ADM+SERVEUR	ORDINATEURS SALLES DE COURS	CONTRIBUTION FINANCIERE	LIVRES	VIR DOSI DATA CENTER+ LOGICIEL	TOTAL
FCI	MULTI SITES ST CHARLES	9 108,57 €																	9 108,57 €
	LUMINY		318,09 €		851,70 €	528,60 €		1 048,87 €		109,26 €		45,71 €					112,31 €	1 100,00 €	0,00 €
DII	ETOILE							14 000,00 €											14 000,00 €
	ADMINISTRATION DII			500,00 €	2 055,21 €			714,50 €		127,49 €						5 999,00 €			9 396,20 €
DII INV	MULTI SITES ST CHARLES																		0,00 €
	LUMINY																		0,00 €
DII INV	ETOILE											7 897,55 €							7 897,55 €
	ADMINISTRATION DII																		0,00 €
	TOTAL	9 108,57 €	318,09 €	500,00 €	2 906,91 €	528,60 €	0,00 €	15 763,37 €	0,00 €	236,75 €	0,00 €	7 943,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 999,00 €	112,31 €	1 100,00 €	44 516,86 €
FOR CO		REPRO COPIES+ RAMETTES PAPIER+ LOCATION MACHINE	IMPRIMANT E+TONER	ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS (transport, hebergement, remb frais)	MOBILIER+ PETITES FOURNITURES	TRAVAUX	FOURNITURE BUREAU+ CAFE	COMPOSANT INFORMATIQUE + LOGICIEL	MOBILIER PEDA	MATERIEL PEDA	MATERIEL VIDEO PROJECTEUR+ INSTALLATION	POUR ENSEIGNANTS + ADM - SERVEUR ECRAN - ORDI...	ORDINATEURS PORTABLES PRIET ETUDIANTS	CONTRIBUTION FINANCIERE	LIVRES	VIR DOSI DATA CENTER+ LOGICIEL	TOTAL
FCI	MULTI SITES ST CHARLES																		0,00 €
	LUMINY																		0,00 €
DII For Co	ETOILE	44,50 €	2 140,70 €		277,60 €	869,25 €	3 781,27 €			328,90 €	1 659,42 €	2 661,65 €		61,20 €	252,00 €		223,41 €		869,25 €
	ADMINISTRATION DII					670,50 €	560,45 €		764,10 €										12 101,15 €
DII ForCo	MULTI SITES ST CHARLES																		0,00 €
	LUMINY																		0,00 €
DII ForCo	ETOILE										30 784,27 €			2 370,60 €	10 143,60 €				43 298,47 €
	ADMINISTRATION DII																		0,00 €
	TOTAL	44,50 €	2 140,70 €	0,00 €	277,60 €	1 539,75 €	4 341,72 €	0,00 €	764,10 €	328,90 €	1 659,42 €	33 445,92 €	0,00 €	2 431,80 €	10 395,60 €	0,00 €	223,41 €	0,00 €	57 593,42 €

Texte de la motion :

« Le conseil de département informatique et interactions d'AMU réuni le 17 janvier 2025 affirme son attachement au service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à sa gratuité comme le stipule la Constitution de la Ve République. L'université doit par conséquent être ouverte et accessible à toutes et tous. Or, le label « Bienvenue en France » qui s'accompagne d'une hausse des frais d'inscription considérable pour les étudiants et étudiantes étrangers rompt avec ce principe fondamental qui encadre nos missions de service public.

La décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2024 d'Aix-Marseille Université de revenir sur sa décision initiale d'exonération de ces frais d'inscription contrevient à ces principes. L'augmentation programmée des frais d'inscription pour la rentrée 2025 est un très mauvais signal envoyé par la direction de l'université. Cette mesure accentue la sélection à l'université et s'oppose à la démocratisation et à l'internationalisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Tout indique qu'elle conduira à priver les formations du département d'un vivier important d'étudiants de qualité.

Dans un contexte de difficultés budgétaires, nous appelons l'ensemble de la communauté universitaire à ne pas céder aux appels simplistes à la discrimination des étudiantes et étudiants en fonction de leur pays d'origine pour des raisons budgétaires. AMU doit revenir sur la différenciation des frais d'inscription pour tous les pays. »